

L'actualité de la gestion

Universités – Grandes Écoles – Entreprises – Institutions...

par Philippe Naszályi et Jean-Désiré Mbaye

LE RETOUR D'UNE BELLE ORGANISATION : L'APFA



L'Association de personnes et de professionnels, (elles) francophones et francophiles dans les activités d'échange des biens et des services en enrichissant notre langue!

Après quelques années où nous cherchions, en vain, les actions pour promouvoir le français des affaires, c'est le retour de son ancien président, **Jean-Marcel Lauginie**¹ qui permet de ré-espérer en un français ingénieux et innovant pour la création de mots liés notamment aux techniques et technologies nouvelles dans le monde fluctuant des affaires, c'est-à-dire de l'économie et de la gestion notamment.

La Commission d'enrichissement de la langue française travaille à cette question et l'APFA en est un des relais avec la participation à la diffusion des créations comme « jeunes pousses² », toile mondiale, lac des données et leur moissonnage, la mercatique prospective et la proxivision, le numérique et

les objets connectés ou encore, le tourisme doux et durable. Plus de 2000 termes recommandés éclairent les échanges commerciaux dans l'espace francophone.

Prenons quelques exemples empruntés là encore à LALFA³. L'arrivée dans les ports des voitures électriques chinoises, l'acronyme anglais « ro-ro » pour *roll on-roll off* réapparaît après un long sommeil. Or, cet acronyme est depuis près de quarante ans remarquablement traduit par **roulage** défini comme une « technique de chargement ou de déchargement des navires par rampes d'accès qu'empruntent tous engins sur roues, automoteurs, tractés ou poussés » et par **roulier** qui est un « navire conçu pour le chargement et le déchargement par roulage »⁴.

Enfin, la Commission d'Enrichissement de la Langue Française (CELF) a publié au JORF du 1^{er} juin 2023, une recommandation pour remplacer les acronymes **NIMBY** (*Not In My Back Yard*) par **NAPI** (*Non Au Projet Ici*) et **NIABY** (*Not In Anybody's Back Yard*) par **NINA** (*Ni Ici et Ni Ailleurs*).

Rappelons à notre caste aux affaires qui se croit élite et qui n'illustre en fait que l'ouvrage toujours actuel de Julien Benda, *La Trahison des clercs* (1927), que nos amis francophones,

notamment québécois, veillent mieux que nous sur notre langue commune. Ce n'est pas pour rien que nous organisons notre deuxième Colloque sur la démocratie en santé, le 13 juin 2024 avec les Universités du Québec⁵!

Ainsi, une coédition de l'Office québécois de la langue française et de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, réalisée en partenariat avec le réseau des Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistique OPALE, avec la participation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ainsi que de l'Association pour Promouvoir le Français des Affaires (APFA), a permis la réunion de 529 fiches de terminologies « Au fil de 2000 termes » qui montrent l'inventivité et la vitalité de notre langue commune dans la mondialisation.

Les principales actions de l'APFA en 2024-2025

- **Les Pionniers de l'Observatoire du français dans le commerce** (Ofc) : d'avril

1. Ancien élève de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET Cachan), J.-M. Lauginie est professeur agrégé des Techniques économiques de gestion. Il a été inspecteur pédagogique régional, inspecteur d'académie à Orléans-Tours et membre de la Commission ministérielle de terminologie économique et financière. Il est le Créateur de l'A.P.F.A. en 1984, sous le patronage de la Délégation générale à la langue française et en a été président jusqu'en 2016. Il en est redevenu le président en mars 2022 avec l'objectif de mettre en œuvre un plan de quatre ans! Rappelons que l'association a pour objectifs de faire connaître la langue des affaires, d'appliquer à celle-ci la démarche de la mercatique et de montrer que chaque langue est susceptible de traduire avec son génie propre les termes du monde des affaires. On doit à J.-M. Lauginie plusieurs ouvrages, dont *Action commerciale : Enseignement technique supérieur*, édition en anglais en 1982; *Économie de l'Entreprise*, tomes 1 et 2 en 1984 avec Michel Darbelet...
2. Qui valut à notre revue son deuxième « Mot d'Or du français des affaires », pour un article écrit avec Philippe Naszályi et François Rossi : « Comment investir en Chine », (*Direction et gestion des entreprises*, n° 166, juillet-août 1997, pages 57-66, et n° 167, septembre-octobre 1997, pages 57-74 qui donne lieu à une conférence le 26 novembre 1998 au Ministère de l'Industrie à Paris sur « Les sociétés à parapluies chinoises », où la conclusion est toujours de pleine actualité : « La politique de la Chine est celle de la bicyclette condamnée à rouler pour ne pas tomber. Elle peut donc aller très loin »! Tout cela est encore bien actuel au moment où la France reçoit le Président chinois! <http://www.apfa.asso.fr/>
3. LALFA N° 8, mai 2024, ISSN 2968-4358
4. Arrêté du 28 novembre 1985, JORF du 21 décembre 1985, révisé au JORF du 22 septembre 2000.
5. « Pouvoir d'agir des usagers en France et au Québec : partage de connaissances pour une plus grande démocratie en santé » <https://culture.cnam.fr/juin/pouvoir-d-agir-des-usagers-en-france-et-au-quebec-partage-de-connaissances-pour-une-plus-grande-democratie-en-sante-1461843.kjsp>. Gratuit, sur inscription auprès de: sandra.berthezene@lecnam.net. Date limite des inscriptions au colloque : 10 juin 2024.

à janvier 2025, inscription par courriel à l'adresse : apfa.lemotdor@orange.fr
Devenus Pionniers de l'Ofc, vous participerez à la création et à l'application d'une méthode pour observer et quantifier dans le commerce :

- l'emploi des termes recommandés par la Commission d'Enrichissement de la Langue Française (CELF),
- la présence d'intrus. Un intrus est un « élément qui n'est pas à sa place dans un ensemble cohérent ». *Le Nouveau LITTRÉ*, Éditions Garnier, Paris 2005. Les intrus, dans notre domaine, continuent à relever essentiellement du franglais, de termes anglais ou américains, d'anglicismes, d'américanismes et d'une anglomanie périodique.

Le traitement de chaque intrus éclaire les échanges commerciaux dans la francophonie tout en évitant l'appauvrissement de la langue française

- **Le Mot d'Or de la francophonie 2025** de Jean-Marc Chevrot **pour les élèves, les étudiantes et étudiants** le mardi 18 mars 2025 de 14 heures à 15 heures, inscription à l'adresse : <https://www.apfa.asso.fr/historique/motdor/motdor.htm>
- **Le Mot d'Or de la francophonie 2025** de Jean-Marc Chevrot : **La Dictée du Mot d'Or pour le grand public et les formations universitaires en FLE** : <https://www.apfa.asso.fr/historique/motdor/presenta/presenta.htm#grandpublic>
- **Pour ceux qui veulent organiser l'épreuve dans leurs locaux** : laisser un message à apfa01@orange.fr
- **35^e Journée du français des affaires et des Mots d'Or de la francophonie** à Paris : vendredi 21 mars 2025, inscription par courriel à l'adresse : apfa.lemotdor@orange.fr



apfa

ACTIONS POUR PROMOUVOIR LE FRANÇAIS DES AFFAIRES
ET LES LANGUES PARTENAIRES
Association de professeurs et de professionnels, allies francophones et
francophiles dans les activités d'échange des biens et des services.

Le mélange et le bilinguisme du français des affaires, facteur de réussite.

Association loi n° 1901, reconnue d'utilité publique
100000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000
1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000

avec le soutien du ministère de la Culture, Titre de l'Agence universitaire de la
Francophonie (AUF) et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

PENSÉES CRITIQUES ET ENJEUX MÉMORIELS

Les 8, 9 et 10 novembre 2023, s'est tenu, à l'Université Clermont-Auvergne (UCA) à Clermont-Ferrand et à la Maison Heinrich Heine (Paris), un colloque organisé par Philippe Mesnard, Professeur des Universités en littérature comparée, (Université Clermont-Auvergne, Institut Universitaire de France) et Dominique Viart (Professeur des Universités en littérature française contemporaine, (Université Paris Nanterre, Institut Universitaire de France).

Avec l'aimable autorisation de Philippe Corcuff, Professeur des Universités en science politique à l'IEP de Lyon, nous reproduisons ici l'argumentaire qu'il a co-écrit avec Philippe Mesnard et qui est publié sur le site de « Mémoires en jeu » du 15 avril 2024, <https://www.memoires-en-jeu.com/dossier/pensees-critiques-et-questions-memorielles/>

Nous les remercions vivement et nous pensons que ce texte mérite d'être lu également par des gestionnaires pour amener un débat qui s'inscrit dans la logique de l'éditorial de ce numéro : **Démocratiser la gestion ou Gérer la démocratie ?**

Ce colloque invite à interroger les questions et les pratiques mémorielles de notre temps au regard des pensées, des positionnements et des discours critiques avec lesquels elles sont régulièrement en rapport. Il s'agit moins de considérer des événements passés en tant que tels – sur les plans factuel ou historiographique – que leurs reconfigurations et usages mémoriels. Cela conduit à un état des lieux de la critique, suivant ses différents usages et acceptions, au regard d'un domaine aussi sensible que celui de la mémoire historique engageant le monde commun.

À peine postérieur au 7 octobre et à leurs conséquences, il n'a pas été question, à quelques digressions près, de la façon dont les mémoires étaient et allaient être interpellées et convoquées par ces événements. Toutefois, une deuxième manifestation étant déjà prévue pour l'automne 2024, ces questions-ci en sont devenues l'enjeu.

Mais voici déjà, en guise d'invitation à débattre, trois courtes problématisations : **standardisation**, **positionnement critique** et **ambivalence et dépossession critique**.

Standardisation. Le recours au témoignage comporte une portée critique face aux croyances et aux pouvoirs illibéraux et criminels. La mémoire de faits, d'événements ou de situations historiques, politiques ou socio-économiques permet, à partir de pratiques d'archivage, de création et de transmission de dénoncer des atteintes à la dignité humaine, généralement associées à des systèmes coercitifs. Elle est en cela un moyen de prise de conscience et un ressort de la justice et de l'émancipation. Toutefois, en devenant un des fondements de nos espaces démocratiques contemporains, cette vocation du témoignage et de la mémoire s'est dédoublée. Les questions mémorielles se sont converties en un vaste dispositif d'interprétation des violences qui élabore des normes, engage à les instituer et porte des valeurs – d'ordre généralement moral mais aussi esthétique – pour tenter de régler notre rapport éthique à l'autre.

Un tel dispositif contribue largement à l'institution dans nos sociétés occidentales de cadres d'expression forts – du fait de leur charge morale – avec leurs lieux communs, leurs topoï et leurs figures symboliques dont la victime, définie à partir de la vulnérabilité, est l'un des exemples majeurs. Ainsi, comme on parle de « bonnes pratiques », les bonnes production et réception des témoignages, et leur visibilité, aussi bien médiatique que scientifique, tiendraient à leur conformité aux cadres de l'expression mémorielle [S. Lefranc; Ph. Mesnard]. La standardisation qui en résulte, entamant la portée critique des questions mémorielles, mettrait en veilleuse les potentiels du passé [W. Benjamin] à produire des étincelles permettant d'interroger et de réinterroger le présent, sans complaire à son horizon d'attente et à ses codes.

De prime abord paradoxale avec l'idée sensible que l'on se fait du rapport au passé, la standardisation dont il s'agit passe en fait par des registres extrêmement variés d'émotions sur lesquels se trouvent précisément à spéculer les sociétés capitalistes contemporaines [E. Illouz]. La normalisation des expressions mémorielles participerait alors d'une forme de raison instrumentale intimement élaborée [question évidemment explorée par l'École de Francfort, de T.W. Adorno et M. Horkheimer à A. Honneth] à

laquelle les productions ou les créations intellectuelles et artistiques s'intéressant au passé devraient se confronter. En ce sens, il faut prendre la mesure de cette interpellation par le passé qui nous requiert au niveau de notre langage, de notre histoire familiale, de nos identités sociale, culturelle et intellectuelle, de notre espace de vie, de notre monde commun.

Ainsi, cette standardisation ne concernerait pas seulement les commémorations, les musées ou les discours et les représentations médiatiques, elle plonge plus profond pour étendre son institution au-delà et en-deçà de ces espaces symboliques. Il n'est qu'à regarder comment toute une part de la littérature et du cinéma fait du passé son sujet, certes, parfois avec une grande intelligence, mais empruntant très souvent de mêmes voies, de mêmes modèles et modes de subjectivation. Ceux-ci sont si facilement repérables que l'on peut se demander s'il ne faut pas y voir une forme, non plus de production, mais de reproduction – en l'occurrence concertante [D. Viart] – renforçant les cadres mémoriels actuels au risque de neutraliser aussi bien l'autoréflexivité que l'esprit critique sous couvert de faux-semblants [T.W. Adorno]. L'enquête, le cadre familial et les figures des grands-parents que l'on a eus ou non, les révélations de papiers et de photos jadis égarés, la réparation de l'autre, voire du monde – non sans générer une sorte de fantasme rédempteur de toute-puissance –, de soi et d'entre soi, avec les morts et les vivants, tous ces thèmes, procédés ou dispositifs se présentent comme des passages « obligés » non seulement de l'expression mémorielle, mais d'une réception favorable, nécessairement à interroger pour ne pas céder à la complaisance. On peut même se demander si ce mémoriel-ci et, coextensivement, la question du soin – plus souvent dénommée *care* – ne sont pas devenus une planche de salut éthique à laquelle on est invité à se raccrocher dans un monde en complète dérégulation.

Positionnements critiques. On mesure facilement les enjeux critiques que véhicule

le souci testimonial et mémoriel en tournant son regard vers l'extérieur des espaces démocratiques, qu'il s'agisse des persécutions des Ouïghours en Chine, des Rohingyas en Birmanie ou, dans un tout autre registre, des révisions idéologiques de l'histoire en Pologne et, *mutatis mutandis*, en Russie cautionnant pour cette dernière un système criminel. Il en est de même pour les pays du « Printemps arabe » dont l'ensemble est désormais sous la coupe de pouvoirs répressifs, face auxquels réagissent des contre-cultures où la mémoire des exactions est archivée et transmise souvent à travers les domaines artistiques [G. Fabbiano].

Mais à l'intérieur de nos espaces démocratiques, les pratiques mémorielles ne sont pas non plus épargnées par les critiques. Comment celles-ci se manifestent-elles ?

Elles peuvent venir des études postcoloniales et de genre, intersectionnelles ou de ce qui a été étiqueté par leurs adversaires comme « *cancel culture* ». À ce titre, le déboulochage ou le taguage des statues n'auraient-ils pas mis en lumière, tout autant que le passé peu illustre de « grands hommes » et l'essoufflement démocratique [L. Murat], la faiblesse critique des études de mémoire ? Autre exemple, alors même que Michael Rothberg est identifié originellement à son appartenance aux *Memory studies*, la controverse qu'il a portée en Allemagne entre 2021 et 2022 à propos de la mémoire de la Shoah, le rapproche des études postcoloniales auxquelles appartient Achille Mbembe dont il a pris la défense à cette occasion. Sa thèse de la multidirectionnalité mémorielle ne conduit-elle pas finalement, à l'instar d'autres courants, à une contestation d'une mémoire taxée d'euro-péo-centrée, voire occidental-centrée⁶ ?

Tout se passerait comme si, finalement, c'était à l'extérieur des limites que traçait la mémoire, devenue un enjeu et, à la fois, un ressort de normalisation morale, que des pensées critiques qui s'appuient sur le passé cherchaient à s'exprimer pour défaire les attentes et remettre en question, aussi bien les idées reçues que l'institution de savoirs

perpétuant directement ou indirectement des enjeux contemporains de pouvoir. Parmi ces enjeux, et pas des moindres, on peut compter la mise à l'écart de mémoires militantes historiquement liées à des mondes du travail, notamment ouvrier, et la relégation, avec toute une pensée néomarxiste, d'interprétations en termes de rapports de classe. On peut ainsi se demander si des passerelles sont possibles – ou s'il y a incompatibilité structurelle – entre les études mémorielles et des pratiques militantes que l'on a tendance aujourd'hui à muséifier ou à stigmatiser si elles sont encore trop manifestement associées à des actions violentes [C. Brun; O. Penot-Lacassagne].

Toutefois, les questions mémorielles sont aussi animées, à l'intérieur de milieux historiquement concernés par de fortes crises qui illustrent ce que l'on qualifie communément de conflits, guerres, concurrences des mémoires (ou concurrences de victimes, puisque l'on associe généralement mémoire et victime). Mais ces crises émanent-elles d'une réflexion critique ? En suscitent-elles ? Ne reproduisent-elles pas plutôt des logiques de rejet et d'invisibilisation ? Il en est ainsi de la façon dont la prison de Montluc est devenue un enjeu mémoriel [M. André] où une part importante de son histoire liée à la guerre d'Algérie est reléguée à l'arrière-plan au profit des années 1943-1944, exemplaires de la répression de la Gestapo. En ce qui concerne les concurrences publiques entre la traite négrière et l'esclavage, d'une part, et la Shoah, d'autre part, cela ne conduit-il pas, subrepticement et de manière non intentionnelle, à homogénéiser par avance les rapports mémoriels à deux tragédies historiques plutôt que de permettre de penser tout à la fois leur proximité et leur différence⁷ ? Ces oppositions, parfois d'une grande violence verbale, n'ont-elles pas précisé pour effet de faire de la polémique un mode de neutralisation, voire de réification, des perspectives critiques et créatrices que véhicule potentiellement le passé ? C'est là que l'on se retrouve à interroger, d'une part, les logiques de reconnaissance et la possibi-

6. Relisant ces lignes après le 7 octobre, il apparaît évident que la radicalisation de la critique d'une pensée euro-péo-centrée s'est radicalisée comme positionnement, mais a perdu en pertinence de contenu au profit d'un dogmatisme qui s'est révélé à cette occasion, ou même qui a révélé les motivations qui le travaillaient de l'intérieur.

7. De même, en relisant ces lignes, il apparaît aujourd'hui nécessaire de reprendre ce questionnement au regard des antagonismes entre les entités réelles, symboliques et imaginaires que représentent « Israël » et « Palestine », ce qui sera abordé, comme annoncé, lors de la prochaine manifestation.

lité de leur perversion instrumentale, d'autre part, le rôle des subjectivations identitaires nourrissant des processus de discrimination. Ainsi, l'approche de la reconnaissance et de la visibilité [A. Honneth], comme de la mésestimation et de la subjectivation [J. Rancière] sont des théories critiques à mettre en dialogue, non seulement l'une avec l'autre, ce qui a déjà été réalisé [K. Genel et J.-Ph. Deranty], mais avec de tels phénomènes mémoriels.

Ambivalences et dépossessions critiques.

Le rapport que l'on entretient avec la réflexion mémorielle et ses objets est complexe et ambivalent, chacun d'entre nous y étant subjectivement partie prenante. Aussi dire que ce qui relève du mémoriel est « normatif » avec une connotation péjorative et est devenu comme un lieu commun. Très facilement, l'on critique – au sens où l'on porte un jugement négatif – la mémoire et son « devoir », la victimisation, la repentance. De même, on moque les raouts mémoriels qu'ils soient académiques, comme ceux de la fameuse *Memory Studies Association* rassemblant des milliers de chercheurs, ou politiques, comme les grands spectacles commémoratifs. Mais cela n'empêche pas d'y être attentifs et de les suivre. Parfois malgré soi, on véhicule le discours mémoriel et on incline à en respecter les conventions et les tendances sacralisatrices, en prévention de toute forme de négationnisme. Car la normalisation des questions testimoniales et mémorielles ou, plutôt, leur traitement comme levier normalisateur est aussi une réaction aux tentatives de révision de l'histoire qui visent, en niant des crimes, leurs intentions ou leurs systèmes, à promouvoir des visions racistes, antisémites, nationalistes et inégalitaires. Et la légitime et nécessaire critique de la standardisation mémorielle a donc pour obligation éthique et politique de ne pas alimenter les diverses formes contemporaines de relativisme et de négationnisme. Car, ajoutant un degré de complexité, c'est dans ce cas du côté de l'extrême droite qu'il faut regarder, non pour souligner ses affinités et prises de positions historiques avec les falsificateurs de l'histoire, mais pour constater à quel point l'extrême droite et, plus largement, les courants ultra-conservateurs jouent sur la confusion [Ph. Corcuff] avec des positionnements qu'ils présentent comme « critiques » tout en empruntant des straté-

gies et un discours culturel de normalisation [N. Lebourg et J. Fourquet]. On assiste ainsi régulièrement à des logiques de réappropriation de signes émanant d'une gauche intellectuelle et politique qui a elle-même perdu, avec ses pratiques militantes, nombre de ses positionnements critiques ou les a appauvris. Les schémas conspirationnistes, la mise en cause de ce qui est stigmatisé en tant que « politiquement correct » et la haine des médias se présentent comme trois moteurs rhétoriques de cet hypercriticisme d'extrême droite, sur la base de la dissociation du couple nouant historiquement dans l'imaginaire de gauche critique sociale et émancipation. Or, cet hypercriticisme ultra-conservateur s'attaque justement aussi, d'une manière sélective propre à son identitarisme et aux logiques discriminatoires qu'il promeut, aux cadres mémoriels dits « politiquement corrects ». Plus, complotisme, provocations du « politiquement incorrect » et dénonciations manichéennes des médias participaient déjà à certains discours critiques de gauche [M. Angenot], et constituent alors des zones de porosité confusionniste particulières favorisant l'extrême droitisation idéologique. Ce contexte appelle une clarification des postures critiques sur la base d'une réassociation de la critique et de l'émancipation dans une perspective cosmopolitique. Cela suppose de mieux lier critique du discours mémoriel et horizon d'émancipation sociale, à la fois individuelle et collective. Ce qui fait que, moins que jamais, la critique scientifique ne peut perdre de vue des appuis éthiques et politiques. Avec pour base, ces trois problématisations, ce colloque des 8, 9 et 10 novembre ouvre à une réflexion multidisciplinaire sur la capacité des dispositifs mémoriels contemporains à développer une vision critique sur leur propre rapport au passé. Pari initial auquel s'ajoute la multidisciplinarité comme condition de dépasser les fréquents cloisonnements disciplinaires auxquels sont assignées les questions mémorielles.

Bibliographie

- **Adorno**, Theodor W., 1951, « Critique de la culture et société », 1986, *Prismes* [1955], Paris, Payot.
- **Adorno**, Theodor W. et **Horkheimer**, Max, 1947, *La Dialectique de la raison*, trad. allemande de E. Kaufholz, Gallimard, 1974.

- **André**, Marc, 2022, *Une Prison pour mémoire. Montluc, de 1944 à nos jours*, Lyon, ENS éditions.
- **Angenot**, Marc, 1982, *La parole pamphlétaire. Contribution à la typologie des discours modernes*, Paris, Payot.
- **Benjamin**, Walter, 1940, *Über den Begriff der Geschichte*,
- **Brun**, Catherine (co-dir. avec Elara **Bertho** & Xavier **Garnier**), 2021, *Figurer le terrorisme. La Littérature au défi*, Paris, Karthala.
- **Corcuff**, Philippe, 2021, *La Grande confusion. Comment l'extrême droite gagne la bataille des idées*, Paris, Textuel.
- **Fabbiano**, Giulia (dir.), 2023, dossier : Contre-archives. Poétiques, pratiques et politiques de la trace, *Mémoires en jeu*, n° 19.
- **Genel**, Katia et **Deranty** Jean-Philippe, 2020, *Reconnaissance ou mésestimation ? Un dialogue critique entre Jacques Rancière et Axel Honneth*, Paris, Éditions de la Sorbonne.
- **Honneth**, Axel, 2008 [2006], *La Société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*, Paris, la découverte.
- **Illouz**, Eva, 2019, *Les marchandises émotionnelles : l'authenticité au temps du capitalisme*, Paris, Premier Parallèle.
- **Lebourg**, Nicolas (avec Jérôme **Fourquet**), 2017, *La Nouvelle guerre d'Algérie n'aura pas lieu*, Paris, Fondation Jean Jaurès; 2022, « La guerre d'Algérie et les extrêmes droites : six décennies de "contre-terrorisme" ? », in Giulia Fabbiano & Abderahmen Moumen (dir.), *Algérie coloniale. Traces, mémoires et transmission*, Paris, Le Cavalier bleu éditions, p. 123-145.
- **Lefranc**, Sandrine, 2022, *Comment sortir de la violence ? Enjeux et limites de la justice transitionnelle*, Paris, CNRS éditions.
- **Mesnard**, Philippe, 2021, *Les Paradoxes de la mémoire. Essai sur la condition mémorielle contemporaine*, Lormont, Le Bord de l'eau.
- **Murat**, Laure, 2022, *Qui annule quoi ?* Paris, Le Seuil, Libelle.
- **Penot-Lacassagne**, Olivier, 2021, « La cause des peuples », in E. Bertho, C. Brun & X. Garnier, *Figurer le terrorisme. La Littérature au défi*, Paris, Khartala, p. 43-60.

- **Rancière**, Jacques, 1995, *La Méésentente*, Paris, Galilée.
- **Rothberg**, Michael, 2009, *Multidirectional Memory. Remembering the Holocaust in the Age of Decolonization (Cultural Memory in the Present)*, Stanford University Press.
- **Viard**, Dominique, 2009, « Le silence des pères au principe du "récit de filiation" », *Études françaises*, 45(3), 95-112. <https://doi.org/10.7202/038860ar>; 2019, « Comment nommer la littérature contemporaine? », *l'Atelier de théorie littéraire de Fabula*.



Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site web. Si <https://www.memoires-en-jeu.com/dossier/pensees-critiques-et-questions-memorielles/>.

CRÉER UN RÉFÉRENTIEL COMMUN POUR LES DOCTEURS-INGÉNIEURS

La pauvreté des statistiques officielles : le site du ministère de l'Enseignement supérieur présente sur le sujet une fiche de 2020 avec des chiffres de 2014⁸, et montre qu'il s'agit d'un sujet dont l'importance n'a pas encore été prise en compte!

Et pourtant, quand on sait notamment pour nos concurrents allemands, l'importance du « Dr », sur les cartes de visite et plus généralement, l'importance du titre de Docteur dans le monde développé, on situe une fois de plus une des inadaptations réelles des formations en France.

C'est pour renforcer le poids des études doctorales et leur visibilité que la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingé-

nieurs (CDEFI), fondée en 1976, se lance dans une volonté de clarifier les référentiels de ce doctorat institué comme tel en 1963⁹.

Une première nuance avec les pays étrangers est que les docteurs-ingénieurs y sortent des universités alors qu'en France, la totalité est diplômée d'Écoles qu'elles soient publiques ou privées!

Rappelons que ce diplôme de Bac +8 complète le diplôme d'Ingénieur qui lui est situé à Bac+5 mais qui n'est pas un « master en sciences exactes », même si certaines écoles le confèrent également. Trois années supplémentaires d'études et de recherche menant à la production d'une thèse qui doit donc, elle aussi, se différencier d'un doctorat classique dans un domaine des sciences exactes et des technologies!

Cette volonté de la CDEFI répond à un double enjeu : national comme international comme on l'a vu en permettant par une clarification des compétences acquises, une bonne appréhension par les recruteurs notamment privés.

Plus que dans une fiche RNCP « générique » du doctorat qui serait inatteignable, il semble qu'il faille s'orienter vers des compétences définies selon trois points :

1. Contrairement aux ingénieurs, qui « sont plutôt formés à exploiter l'état de l'art », les docteurs-ingénieurs, eux, seraient plus aptes « à travailler dans un contexte incertain et à savoir construire une démarche méthodique » dans un environnement complexe;
2. Tirer parti d'un échec pour un docteur-ingénieur s'inspirerait de la démarche scientifique qui progresse par des résultats négatifs débouchant très souvent, comme en cuisine d'ailleurs, sur des innovations;
3. Embrasser par une « formation transdisciplinaire et pointue », un problème complexe pour en discerner les éléments spécifiques et répondre à une perspective à long terme permettant d'anticiper les évolutions et les enjeux à venir.

Et comme en conclut la CDEFI, « En somme, l'ingénieur-docteur n'est en aucun cas un « super-ingénieur », les deux formations ayant leurs objectifs spécifiques qui ne se recouvrent pas. Ainsi, par extension, l'ingénieur-docteur, double qualification bénéficiant d'une reconnaissance particulière dans de nombreux autres pays et qui a longtemps constitué un statut « à part » en France, présente une capacité à transcender ces compétences spécifiques et à utiliser ses acquis afin de dépasser la seule somme des compétences ».

Ainsi, « la reconnaissance des compétences spécifiques de chacune des formations référencées, reconnaissance qui participera à coup sûr à la souveraineté nationale en matière d'innovation ».

Site internet : www.cdefi.fr

ÉOLIENNE : OU COMMENT UNE APPARENTE BONNE SOLUTION DEVIENT UNE « ESCROQUERIE »

Dans une étude « Éoliennes terrestres : où va l'argent¹⁰ », le Groupe des Scientifiques et Citoyens pour l'Électricité (G.S.C.E.) met en lumière les pratiques préoccupantes qui favorisent les intérêts financiers au détriment de l'intérêt général.

Entreprises et particuliers constatent que le marché de l'électricité est un leurre et même que l'ouverture à la concurrence est « une hérésie et un jeu de dupe » (Ph. Naszályi, 2019)¹¹. Le système économique français, conforme au marché européen de l'électricité, octroie des privilèges choquants aux producteurs d'énergies renouvelables, comme une priorité de vente garantie quel que soit le besoin du marché, et un tarif d'achat fixe sur le long terme. Les pratiques commerciales des nouveaux acteurs de l'électricité ne sont pas la seule conséquence délétère de l'ouverture du secteur à la concurrence. Les SPV (*Special Purpose Vehicle*) sont utilisés pour encapsuler les engagements environnementaux à long terme, agissant comme des fusibles en cas de problème, et n'emploient jamais de

8. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-docteurs-ingenieurs-le-choix-d-une-insertion-professionnelle-dans-le-secteur-privé-47522>

9. Décret n° 63-521 du 25 mai 1963, JORF n° 0126 du 30 mai 1963

10. Paris, le 25 avril 2024 – Dans le cadre de la dérive financière alarmante du déploiement des éoliennes terrestres en France, dans un document intitulé « Éoliennes terrestres où va l'argent ».

11. <https://www.marianne.net/agora/humeurs/energie-electricite-edf-heresie-concurrence>

personnel. Contrairement à la promesse originelle, les prix de l'électricité en France n'ont pas baissé, pis, ceux-ci ont dramatiquement augmenté.

Mais cette situation dénoncée naguère prend une forme plus inquiétante encore comme le souligne Michel Faure, administrateur de la Fédération Environnement Durable : « Dans une atmosphère de fédéralisme européen discret, l'électricité est devenue l'une des nombreuses souverainetés sacrifiées au profit des directives européennes d'accélération des énergies renouvelables non pilotables. Pourtant en France, avec un mix électrique déjà décarboné à 93 %, il est légitime de se demander si une décarbonation supplémentaire est nécessaire? ».

La transition énergétique, importée d'Allemagne et imposée par l'Europe, soumis aux intérêts allemands en matière d'électricité du fait de son asservissement à l'idéologie fédéraliste, et sans doute aussi de ses ambitions personnelles après 2027, le Président français « a favorisé la création d'un écosystème financier supranational en France, se moquant des enjeux climatiques et favorisant la course à l'argent. » Sous le prétexte de diversifier les sources énergétiques, les éoliennes terrestres sont vantées, mais leur déploiement s'ajoute simplement aux moyens existants sans les remplacer ni en éliminer aucun. « Cette situation a transformé la France en un eldorado financier pour des centaines d'acteurs, où la création de sites éoliens terrestres est devenue le moteur d'une industrie profitable, au détriment des citoyens et de l'environnement », ajoute la Fédération Environnement Durable! D'autant que comme pour le marché électrique, la transparence n'existe pas du fait d'une majorité de micro-entreprises qui trustent majoritairement les installations d'éoliennes terrestres. La Cour des Comptes a déjà signalé les abus : près de 30 milliards encaissés par ces fournisseurs d'énergies intermittentes sans que l'on puisse évaluer leur utilité réelle. Et comme toujours dans le système néolibéral qui prévaut, les régulateurs toujours onéreux sont en général impuissants devant les lobbies associés ici de l'idéologie verte et des

finances opaques! Comme le souligne encore la FED : « La Commission de Régulation de l'Énergie (C.R.E.) joue un rôle inflationniste inquiétant en fixant des prix de vente indexés sur l'inflation, ce qui profite aux producteurs au détriment des consommateurs »!

Face à cette totale impuissance du pouvoir politique et à l'influence du lobby des énergies renouvelables, le G.S.C.E. appelle à une révision urgente de la politique énergétique française pour protéger les intérêts des Français.

Gageons hélas que ces mélanges sulfureux ne trouveront aucune lumière lors des élections européennes de juin prochain! Il n'est pas bon de dénoncer les abus d'une nouvelle religion!

Pour joindre la Fédération Environnement Durable : Michel Faure, Tél.: 06 07 41 68 55, michel.faure@yahoo.fr

LA FAILLITE DE LA MAISON FRANCE ?

Contrairement aux propos du ministre de l'Économie et des Finances, ce ne sont pas les collectivités territoriales qui plombent les résultats de la France en matière budgétaire, mais bien les administrations publiques centrales dont la dette brute augmente de 147,6 milliards en 2023 et équivaut au total à 3 102, 2 milliards d'euros cumulés.

En 2023, le déficit public s'établit à 154 milliards d'euros, soit 5,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB), après 4,8 % en 2022 et 6,6 % en 2021.

Et les entreprises? Pendant ce temps, le nombre d'ouvertures de procédures progresse tant au plan national (+ 37 %, en glissement annuel au 1^{er} janvier 2024)

qu'en Île-de-France (+ 31 % en glissement annuel au 1^{er} janvier 2024) selon l'Observatoire Consulaire des Entreprises en Difficulté (OCED)¹². Si l'on se réfère aux résultats présentés par Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce (CNG), c'est à Mayotte que le nombre d'entreprises en difficulté s'envole le plus fortement (+ 60,9 %). Les départements corses (+ 47,5 %) et d'Île-de-France sont ceux qui ont enregistré le plus fort envol de procédures collectives, comme en témoigne la situation des Hauts-de-Seine (+ 55,8 %). À l'inverse, la Guyane (+ 1,8 %) et certains départements de la région Grand Est parviennent le mieux à contenir cette progression¹³.

En fait, il s'agit d'une tendance entamée depuis plus d'un an, suivant la tendance à la hausse constatée depuis début 2022. Toutefois, les statistiques démontrent que cette hausse n'atteint pas (encore) les pires moments des périodes de crises précédentes comme 1993 ou 2009 et cela en France comme en Ile-de-France!

Cette hausse résulte évidemment de l'arrêt des aides du « Quoi qu'il en coûte! » du fait de l'état des finances publiques comme on l'a vu plus haut, mais aussi des reprises d'assignation incontrôlée d'un des organismes les moins bien gérés en matière sociale que sont les URSSAF qui préfèrent mener à la faillite (c'est-à-dire tout perdre, mais les emplois aussi!) que de chercher des commodats longs! Une des grandes réformes d'un Gouvernement réellement *pro-business*, serait de trouver une manière intelligente de ménager le nécessaire paiement des

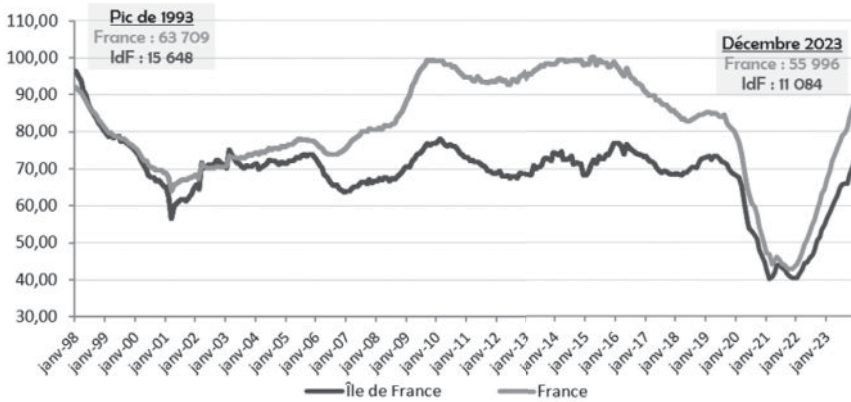
La dette publique (Maastricht) et la dette nette (en Mds€).

Sources : Insee, DGFIP, DGTTrésor, notification de mars 2024

	Dette publique		Dette nette	
	2022	2023	2022	2023
Ensemble	2 953,6	3 101,2	2 682,7	2 870,1
État	2 363,8	2 513,5	2 204,8	2 406,5
Organismes divers d'administration centrale	74,4	73,7	40,1	36,9
Administrations publiques locales	244,6	250,4	231,5	236,9
Administrations de sécurité sociale	270,8	263,7	206,2	189,8

12. <https://www.cci-paris-idf.fr/fr/prospective/oced>

13. <https://statistiques.cngtc.fr/bilans/>



(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)
Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

cotisations sociales par les entreprises et le maintien des emplois et des activités, mais là on sort du cadre de la perception même des réalités de dirigeants politiques qui ignorent tout des entreprises, comme de la gestion des organismes sociaux que les Réformes Juppé

ont enlevé au paritarisme pour les livrer à la bureaucratie!

Comme le constate Aurélie Marseille¹⁴, auteure de la note de l'OCED, les licenciements augmentent du fait des procédures en cours depuis avril 2022. En extrapolant

les chiffres donnés : perte de 8000 emplois en Ile-de-France qui représente 40 % des procédures collectives, ce sont près de 20000 emplois déjà perdus sur l'année 2023, mais aussi plus de 203000 salariés dont les entreprises sont en procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire, et cela sans compter les entreprises en procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation)!

Enfin, en ce qui concerne **la création d'entreprises françaises**, le recul national atteint - 5,4 % par rapport l'année 2022. Comme pour l'ouverture des procédures collectives, les Greffiers des Tribunaux, - 13,1 % de la création, notamment marquée dans deux départements traditionnellement en bonne santé pourtant : la **Mayenne** (- 24,2 %) et la **Vendée** (- 15,4 %) et dans une moindre mesure, la **Sarthe** (- 8,5 %).

Mais moins de création d'entreprises ne veut pas dire désindustrialisation, comme on le constate en maints endroits.

14. Source <https://www.cci-paris-idf.fr/fr/prospective/oced/bulletin-sante-2023-observatoire-entreprises-difficulte> Aurélie Marseille

La Revue des Sciences de Gestion

L'actualité de la gestion